



Accompagnement à la mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL), et à l'aménagement des rythmes scolaires

Rapport Final

Gilles DRONIOU
Christophe MOREAU

Ville de Liffré

MARS 2014

JEUEVI - JEUnesse – DÉVveloppement – Intelligents
Le Ruisseau – 35 380 Paimpont – contact@jeudevi.org
EURL au capital de 2000 € - N° SIRET : 49796847900012
RCS RENNES 497 968 479, enregistré à Rennes, le 16/05/07
N° de TVA infra communautaire : FR 10497968479

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	3
1.1	RAPPEL DE LA COMMANDE.....	3
1.2	MÉTHODOLOGIE.....	3
2	DIAGNOSTIC DE LA SITUATION LOCALE DE LIFFRÉ – CONSTATS ET ENJEUX	5
2.1	RAPPEL DES PRINCIPAUX POINTS ISSUS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES COLLÉGIENS.....	5
2.2	LES ENJEUX POUR LA VILLE DE LIFFRÉ, À L'ISSUE DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC	6
2.3	LES VALEURS ET PRINCIPES POUR LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL	7
3	PRÉFIGURATION D'UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL) POUR LA VILLE DE LIFFRÉ.....	8
3.1	UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ LIFFRÉENNE.....	8
3.2	LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PEL	9
3.3	LES MODALITÉS D'ORGANISATION DU PEL	10
3.4	DÉVELOPPEMENT DU PEL : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, ACTIONS, MOYENS, CRITÈRES D'ÉVALUATION	11
3.5	UN FORMAT-TYPE DE FICHE ACTION.....	18
4	L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES	19
5	LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL – PEDT.....	20
6	SUITES DE L'ÉTUDE.....	20
7	ANNEXES.....	21
7.1	TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES AU FONDEMENT DES PEL.....	21

1 Introduction

1.1 **Rappel de la commande**

La commune de Liffré nous a sollicités pour une étude visant la mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL) ; projet venant s'articuler au passage à la semaine d'école à 4 jours et demi pour les écoles primaires.

Notre questionnement est bien sûr orienté par les réflexions actuelles de la commune concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

- Travailler sur un projet d'accueil global de l'enfant sur la semaine en tenant compte des temps scolaires, périscolaires, mais aussi des activités de loisirs, sportives et culturelles, ainsi que des moyens (humains, financiers, équipements) mobilisables sur la commune,
- Faciliter l'accès des jeunes à des activités périscolaires,
- Contribuer à la réussite éducative et à l'insertion socioculturelle des jeunes,
- Enrichir une partie de leur temps libre par des activités culturelles, sportives, citoyennes,
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques éducatives.

Mais aussi :

- Concerter les différents acteurs impactés par cette réforme,
- Mesurer la réorganisation des temps péri et extrascolaires qui vont en découler,
- Appréhender les pratiques des enfants, ainsi que leur connaissance de l'offre existante,
- Évaluer la satisfaction des parents quant à l'offre existante et mesurer leurs attentes suite à la réorganisation du rythme scolaire,
- Mesurer la réorganisation des temps de l'enfant,
- Identifier et encourager les liens entre acteurs éducatifs, acteurs associatifs, et les familles.

Nous avons également tenu compte, dans la mesure du possible, de l'inscription de la ville de Liffré dans la Communauté de Communes du Pays de Liffré, ses liens avec l'école de musique et l'office des sports intercommunal, et les mobilités effectués par les jeunes liffréens.

Enfin, autant de fois que cela fut nécessaire, nous avons pris en compte les 1 507 enfants et adolescents liffréens âgés de 2 à 15 ans (INSEE RP2009), en distinguant les enfants de moins de 6 ans scolarisés en maternelle, les enfants de 6 à 11 ans scolarisés en élémentaire, et les adolescents scolarisés au collège.

1.2 **Méthodologie**

Cette étude s'est déroulée en 2 principales phases : une première phase de diagnostic, puis une deuxième phase de consultation-concertation.

Pour la première phase de diagnostic, nous avons mobilisé 3 outils :

- Une enquête par questionnaire auprès des parents d'enfants scolarisés à Liffré
 - La passation des questionnaires s'est effectuée avant l'été. Une forte mobilisation des écoles, et des équipes enseignantes nous a permis de recueillir 493 questionnaires, dont 491 qui ont pu être saisis dans les temps¹,
 - Rapporté à l'ensemble des familles liffréennes ayant au moins un enfant âgé de 3 à 12 ans, nous pouvons estimer que 92% des familles concernées ont répondu au questionnaire.
- Une série d'entretiens auprès des acteurs éducatifs et partenaires liffréens
 - 20 entretiens ont été effectués entre les mois de juillet et octobre. Nous avons interrogé des élus, des agents des services municipaux (service enfance-jeunesse, service culturel), les directions des écoles ainsi que les équipes enseignantes, les représentants des associations

¹ Les deux derniers questionnaires nous sont revenus après l'été, la saisie des questionnaires avait déjà été effectuée, et l'analyse était en cours.

- de parents d'élèves, des représentants d'associations liffréennes, et des services agissant sur la communauté de communes (école de musique),
 - Ces entretiens devaient être individuels, mais dans bien des cas, ils se sont transformés en entretiens collectifs. Au final, nous avons ainsi interrogé 64 personnes,
 - Au cours de ces entretiens, nous avons pu noter une mobilisation de l'ensemble des partenaires, avec une envie d'agir.
- Une enquête par questionnaire auprès des collégiens
 - La prise de contact avec les établissements a été effectuée après la rentrée de septembre. Le questionnaire a été auto-administré en ligne, et l'information a été transmise aux collégiens par un flyer.
 - Après un faible retour de la part des collégiens, un deuxième mode de passation s'est effectué dans les collèges, avec la forte mobilisation des animateurs jeunesse sur des temps balisés avec les collègues. Cela a permis à 202 collégiens de répondre à notre enquête.

En parallèle à ces démarches, nous avons réalisé une analyse de données statistique, notamment en recueillant des documents auprès des services municipaux sur les équipements jeunesse, les taux d'occupation et plannings des salles et équipements liffréens, les projets et rapports d'activités de l'ALSH et de l'espace jeunes, etc.

De plus, deux rencontres publiques ont été organisées : la première avec la présentation de l'étude et sa démarche (13 juin) ; la seconde pour restituer le diagnostic aux partenaires et acteurs éducatifs (12 octobre). Ces deux rencontres ont été marquées par une forte mobilisation, notamment des parents, avec une centaine de personnes présentes à chacune.

La deuxième phase de l'étude, phase de consultation-concertation, a pris essentiellement la forme de tables rondes organisées conjointement avec les services de la ville de Liffré. Ainsi, 6 tables rondes (deux par tranche d'âge) ont réuni les acteurs éducatifs et les partenaires au futur PEL. Contrairement à ce qui avait été proposé initialement dans le projet, nous avons distingué les enfants de maternelle des enfants scolarisés en élémentaires, suite à une demande formulée lors de la présentation publique de la démarche, car les enjeux pour ces deux tranches d'âges étaient assez divers, notamment par les temps nécessaires de repos et de sieste pour les plus jeunes.

Pour chaque tranche d'âge, nous avons donc mené 2 tables-rondes en soirée :

- **Une première table-ronde sur le projet éducatif et les horizons communs (le fond),**
- **Une seconde table-ronde sur l'organisation et les actions (la forme).**

Au total, ces rencontres ont réuni 50 partenaires (élus et techniciens de la ville, enseignants, parents d'élèves, associations, école de musique, office des sports intercommunal) avec une forte mobilisation pour les temps de réflexion sur les élémentaires, dans une moindre mesure pour les adolescents et les jeunes.

À noter que nous avons eu également un entretien, le 14 novembre, avec la conseillère technique enfance jeunesse de la CAF, en charge du territoire de Liffré. Nous l'avons sollicitée pour avoir des renseignements sur la mise en œuvre d'un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), ainsi que sur les modalités de financement des prestations CAF sur les services périscolaires.

Pour terminer, une restitution publique de la phase 2 de l'étude a eu lieu le 18 janvier 2014 ; tout comme les deux premières réunions publiques, la communauté liffréenne s'est mobilisée fortement avec une centaine de personnes présentes.

Enfin, l'ensemble de cette étude a été marquée par des rencontres régulières avec le Comité de Pilotage (composé d'élus, et des directions de services municipaux), et le Comité Technique (composé d'élus, d'agents des services municipaux, des écoles, du CCAS). Ces comités se sont réunis 3 fois chacun.

2 Diagnostic de la situation locale de Liffré – Constats et enjeux

2.1 Rappel des principaux points issus de l'enquête auprès des collégiens

Dans la phase de diagnostic de notre étude, nous avons donc interrogé 202 collégiens, grâce à l'appui des établissements scolaires, et à la forte mobilisation des animateurs jeunesse de la ville qui ont assuré la passation.

Une note de synthèse des résultats de cette enquête a été transmise aux membres des comités de pilotage et technique, au mois de décembre 2013. En outre, ces résultats ont permis d'alimenter les débats lors de la première table ronde concernant les adolescents et les jeunes du territoire.

Nous ne rappellerons donc ici que les points saillants ressortant de l'analyse des résultats.

- Il est nécessaire de prendre en compte l'attractivité de Liffré sur les adolescents. Certes Liffré est la ville de scolarisation au collège mais, de part ses équipements et son offre d'activité, elle a aussi une force d'attraction les week-ends et pendant les vacances ;
- Des groupes de jeunes peuvent poser davantage d'interrogations sur le rôle éducatif à tenir vis-à-vis d'eux : les jeunes se déclarant solitaires (10% de l'échantillon), les jeunes dont nous supposons qu'ils ne pratiquent pas d'activités en club ou association (20% de l'échantillon ne répondant pas à la question), ou les jeunes présents sur les espaces publics les soirées, notamment le week-end (près de 50% de l'échantillon, notamment des garçons) ;
- Il est nécessaire d'accentuer l'identification des adultes relais sur la commune, particulièrement concernant les professionnels jeunesse de la commune. Nous avons vu que plus les jeunes vont identifier des professionnels jeunesse, et plus ils vont avoir recours à ces professionnels en cas de problème, plus ils auront un avis positif sur l'attitude des adultes. Non pas qu'il soit nécessaire de rechercher l'approbation de l'action des adultes par les jeunes, mais que ces derniers soient en mesure de solliciter, avec confiance, des adultes pour les aider. Nous avons également vu que les jeunes Liffréens identifient et sollicitent davantage les professionnels de l'espace jeunes, au contraire des jeunes scolarisés à Liffré mais ne résidant pas dans la commune ; cela suppose un renforcement du lien entre les collèges et l'équipe du service jeunesse, par des temps de présence de cette dernière dans les établissements par exemple ;
- Le lien avec les jeunes est aussi à entretenir, notamment avec les plus âgés. Une instance comme le CME (Conseil Municipal des Enfants) est perçue comme utile par les jeunes, et constitue un lien avec les adultes. Il est donc nécessaire d'imaginer, d'inventer avec les jeunes, une instance de cet ordre qui leur permettrait de s'investir dans la vie de la cité, tout en étant en lien avec les adultes ;
- Il semble pertinent de penser les projets ou les lieux dédiés aux jeunes en fonction de leur âge. C'est le cas par exemple sur les priorités pour les jeunes, avec un projet de skatepark avec les plus jeunes, et un espace de rencontre et de sociabilité avec les plus âgés.
- Valoriser les déplacements doux ; les déplacements à pied, ou à vélo arrivent en 2^e et 3^e position des modes principaux de déplacements des adolescents, après le recours aux parents, avec respectivement près de la moitié des adolescents allant à pied en semaine, et près d'un tiers utilisant un vélo.
- Enjeu de la parentalité. Près d'un adolescent sur dix ne demande pas l'autorisation à ses parents pour sortir le soir (essentiellement des garçons).
- Enjeu des écrans, du numérique. Les activités numériques arrivent en 2^e position des activités préférées, pour près du quart des adolescents.
- Enjeu des pratiques culturelles. La danse, la musique et le chant sont cités par un sixième des adolescents comme étant leur activité préférée.

2.2 Les enjeux pour la ville de Liffré, à l'issue de la phase de diagnostic

Le diagnostic établi dans la première phase de notre étude – principalement sur la base des entretiens avec les acteurs éducatifs, et les résultats de l'enquête par questionnaire auprès des parents – a été l'objet d'un rapport intermédiaire remis en novembre.

Nous ne rappellerons donc ici que les enjeux quant à la mise en place d'un PEL, et à la réforme des rythmes scolaires, issus de cette phase de diagnostic.

Mobiliser la communauté éducative

- **Déterminer une ligne directrice au projet collectif**
 - Avoir une vision globale de l'enfant et des adolescents
 - Conserver un regard attentif et bienveillant envers les enfants en difficulté
 - S'appuyer sur les dynamiques actuelles, et sur les atouts (équipe d'animateurs ; tissu associatif pour la découverte d'activités) ; proposer sans court-circuiter les potentiels actuels
 - Soutenir les associations pour qu'elles s'impliquent dans la réforme
- **Coordonner les actions des différents partenaires (professeurs des écoles, professionnels jeunesse, acteurs associatifs)**
 - Avoir un projet éducatif commun basé sur le principe d'un partenariat co-éducatif
 - Assurer un continuum éducatif, depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence
 - Penser la prise en charge collective des enfants ; sortir du « mes enfants »
 - Un groupe de travail pour développer les relations et les liens entre les différents acteurs
 - Mettre en place ou accéder à des formations communes
 - Construire collectivement les outils et actions
 - Agir selon les compétences des uns et des autres
 - Rassurer les professionnels, les soutenir dans leurs actions

Prendre en compte les spécificités de chaque tranche d'âge

- **Adapter les activités à l'âge des enfants (spécialement pour les tout petits)**
 - Des activités de découverte, d'accès à des activités adaptées : place de la lecture, de la musique ; place de l'initiation sportive ; place de l'informatique ; place des jeux
 - Des temps de repos (sieste), de détente, de « rien » ; et le goûter
 - La question des horaires et de la pause méridienne
 - Réfléchir à l'occupation du temps entre 16h30 et 19h les jours de semaine (hors mercredi), mode de garde ?
 - Faire connaître l'existant
 - Penser les activités en cycles (7 semaines), et avoir des temps forts de valorisation
 - Travailler sur des thématiques, plutôt que sur un programme d'activités
- **Susciter l'envie et la découverte chez les enfants et adolescents**
 - Aller vers... Proposer des actions aux adolescents sur les espaces publics qu'ils fréquentent, en donnant envie à découvrir des cultures, expériences, sensations
 - Découverte du territoire
 - Enjeu du numérique et des écrans : avoir une approche éducative d'accompagnement, en investissant les espaces publics numériques où sont présents les enfants et adolescents.

Assurer un soutien aux acteurs éducatifs

- **Aider les parents et les familles**
 - Favoriser la création de liens avec les familles nouvellement installées à Liffré.
 - Avoir une attention particulière aux familles fragiles (monoparentalité, revenus) ; et sur l'impact de la réforme pour ces familles
 - Des groupes de paroles, café parents... mais sans imposer une vision d'un modèle parental
 - Enjeu du numérique et des écrans

- **Soutenir le bénévolat**
 - Valoriser le rôle éducatif des bénévoles
 - Former/accompagner les bénévoles, ou les encadrer par une charte du bénévolat
 - Évaluer l'impact sur le bénévolat pour les associations sollicitées pour intervenir l'après-midi (exemples du pédibus et de Lire et faire lire)
 - Ne pas substituer le bénévolat à des services de la collectivité
- **Travailler sur les déplacements, la mobilité**
 - Développer, soutenir des modes de déplacements doux, tels que le pédibus.
 - L'implication des parents dans les modes de transport (pédibus, covoiturage)

2.3 Les valeurs et principes pour le Projet Éducatif Local

Lors des entretiens semi-directifs, nous interrogeons les acteurs éducatifs et partenaires sur les valeurs qui doivent servir de fondement au futur projet éducatif communal. Nous listons ici ces valeurs qui nous ont servi à alimenter les réflexions dans la phase de consultation-concertation :

Mettre les enfants au cœur du projet

- Mettre la vie de l'enfant en avant, mais ce n'est pas que la vie scolaire,
- Prendre en compte les rythmes, et les envies des jeunes,
- On ne peut pas exclure les ados des discussions,
- Agir ensemble,
- L'égalité des chances. Construire quelque chose pour les enfants en difficulté.

Promouvoir le bien-être à l'école

- Rechercher une sérénité pour l'école,
- Une envie de venir à l'école ou au collège,
- La réussite scolaire.

Promouvoir le vivre-ensemble

- La cohésion sociale,
- La citoyenneté,
- La tolérance,
- La mixité, l'intergénérationnel,
- L'humanisme,
- La vie en collectivité,
- La solidarité,
- L'entraide.

Développer l'ouverture sur le monde, et la culture

- Accentuer le développement international,
- Le besoin d'une ouverture culturelle,
- L'environnement.

Proposer des activités mettant les jeunes en situation d'acteurs

- L'engagement,
- Les nouvelles technologies,
- Sortir de la consommation,
- Le sport,
- L'expression artistique,
- La culture.

3 Préfiguration d'un Projet Éducatif Local (PEL) pour la ville de Liffré

3.1 **Un Projet Éducatif Local pour toute la communauté liffréenne**

Au terme d'un processus engageant l'ensemble de la communauté éducative de son territoire (élus, Education nationale, associations, parents), la commune de Liffré se dote d'un Projet Éducatif Local (PEL) dont le but consiste : à formaliser ce que les acteurs locaux s'engagent pour, collectivement, assumer leurs responsabilités ; ainsi qu'à accompagner les enfants et les adolescents jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social. Les acteurs éducatifs (école, structures et associations sportives ou culturelles) s'y engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Un PEL n'a pas de caractère obligatoire ; il se base sur différentes orientations nationales visant à la prise en charge des enfants et adolescents. Le projet éducatif local fait référence à l'instruction ministérielle n°98-144 EN du 9 juillet 1998 en lien avec l'aménagement des temps et des activités de l'enfant et la mise en place du contrat éducatif local (CEL) et des rythmes périscolaires. Elle sera complétée par une instruction ministérielle n°98-119 JS du 25 octobre 2000².

Dans ce PEL, le terme d'éducation n'est pas restreint au contexte institutionnel « Education Nationale », et ce PEL insiste sur le fait que l'éducation des enfants et adolescents doit être assurée POUR tous et PAR tous. Ainsi, décentrer la question de l'éducation de son aspect strictement scolaire, c'est :

- Redonner une légitimité à tous les acteurs éducatifs ;
- Permettre à l'école de situer sa fonction spécifique, l'enseignement, dans un ensemble plus large qui lui donne davantage de sens ;
- Traiter la question récurrente de la relation avec les familles, dans un environnement plus large ;
- Assurer une cohérence, une continuité entre les différents temps de la vie de l'enfant qui lui permettent à s'approprier son environnement, et son projet personnel.

Dans ce PEL, il n'y a donc pas de hiérarchie entre les différents acteurs éducatifs, mais davantage une continuité, une **cohérence** entre ces acteurs accompagnant les enfants, les adolescents, et les familles. Il n'y a pas non plus de séparation, de dichotomie entre le scolaire et les loisirs, entre des apprentissages fondamentaux et des apprentissages sociaux, car tous les acteurs, à leur façon et en fonction de leurs moyens, en **complémentarité** les uns avec les autres, assurent un rôle d'éducateur dans tous les temps de l'enfant.

Ce PEL vise donc à rendre les actions de tous les acteurs éducatifs plus cohérentes les unes par rapport aux autres, et donc à assurer une continuité éducative. C'est une feuille de route à partager au service de l'enfance et de la jeunesse.

Les temps périscolaires et extrascolaires viennent aussi assurer une cohérence et une complémentarité, en s'articulant avec les programmes et les socles scolaires, tout en y apportant un supplément, notamment en dépassant certaines contraintes des temps scolaires. Il ne peut être question d'opposer l'apprentissage des savoirs fondamentaux, qui serait réservé à l'école, et l'apprentissage de la vie par les activités culturelles et sportives, qui seraient destinées au périscolaire. Il faut au contraire une harmonisation autour d'un programme d'actions concerté.

Le **public cible**, visé par ce PEL est celui des enfants et jeunes de moins de 18 ans. Mais dans son ambition, ce PEL ne veut pas se restreindre à ce public. D'une part, les différents enjeux concernant la jeunesse (accès à l'âge adulte, à l'autonomie) ne s'arrêtent pas à l'accès à la majorité. Ce PEL s'élargit donc aux jeunes adultes avec, pour principe, de dépasser la contrainte de l'âge des individus, mais de penser davantage en termes d'adaptation au développement des enfants, adolescents et jeunes adultes. Il est donc envisagé de dépasser le simple critère de l'âge, mais de penser le développement des enfants et adolescents en fonction de cycles, tel que cela peut être déjà le cas dans l'Education Nationale.

D'autre part, ce PEL ne se restreint pas uniquement aux enfants et adolescents Liffréens. De par ses nombreuses activités sportives et culturelles, mais aussi par la présence d'écoles et de deux collèges, la ville de Liffré a une position centrale sur son territoire intercommunal. Ce PEL tient donc à prendre en compte particulièrement les adolescents et les jeunes venant sur la commune en semaine ou le week-end pour des activités diverses et variées (collège, regroupement entre pairs, activités sportives, sorties culturelles, etc.).

² En annexe, nous listons l'ensemble des articles et textes réglementaires fondant les PEL

Enfin, au-delà de l'enfance et de la jeunesse, ce PEL concerne l'ensemble de la communauté liffréenne, quel que soit l'âge, en reconnaissant la place de chacun dans l'éducation des enfants et adolescents. Tous les Liffréens sont donc concernés par ce PEL, particulièrement les retraités qui ont un rôle important dans la transmission et le partage de savoirs et d'une culture locale commune.

Rappelons enfin que l'élaboration du PEL de Liffré est le fruit un processus complexe mené pendant 11 mois de mai 2013 à avril 2014. Ce processus a permis aux adolescents collégiens, parents et représentants d'associations de parents d'élèves, enseignants et direction des écoles, acteurs éducatifs, partenaires associatifs, de s'exprimer et de travailler collectivement à l'élaboration de ce projet. Ces acteurs locaux se sont mobilisés et organisés, sur la base d'un diagnostic, pour élaborer un ensemble d'orientations éducatives, et formuler des propositions d'actions en faveur des enfants et des jeunes, et de leurs familles.

3.2 Les objectifs généraux du PEL

L'ensemble des partenaires de ce PEL se sont efforcés d'explicitier une visée commune, et ce travail s'est traduit par un accord sur des valeurs éducatives, des axes transversaux, à promouvoir par le biais d'actions, et quel qu'en soit le cadre.

Ainsi, **5 axes transversaux** ont été définis :

- **Développer la citoyenneté** – la vie en collectivité – le vivre-ensemble ;
- Promouvoir la découverte – **l'ouverture culturelle** ;
- **Assurer la prise en compte des besoins spécifiques** des enfants et des adolescents : dépasser les découpages par âge ; penser le rythme, le développement, et la progression de chaque enfant ;
- Proposer une aide ou un **accompagnement à la parentalité** ;
- Consolider la **cohérence entre les acteurs et partenaires éducatifs**, mais aussi vis-à-vis des familles et des enfants à qui l'ont donné des repères.

D'autres composantes ont fait consensus ; composantes donnant une « coloration » à ce PEL :

- La valorisation de la jeunesse ;
- Mettre les jeunes en situation d'acteurs-citoyens ;
- Le développement d'un parcours culturel ;
- Et un axe fort sur la prise en compte du handicap dans ses différentes formes.

Au final, ce PEL se dote de **8 objectifs généraux** :

1. **Articuler les temps éducatifs pour le bien être et la réussite de tous** ; faciliter les complémentarités entre l'école, les apprentissages socioculturels et sportifs (le jeu, l'initiation), les apprentissages informels (médias, numérique...) ;
2. **Adapter les propositions aux spécificités des publics** : âge, compétences, aspirations, situations singulières (handicap)...
3. **Reconnaître la place de chacun (estime de soi) et valoriser la transmission intergénérationnelle** ;
4. **Développer l'éveil sensoriel, la connaissance de l'environnement et les compétences de mobilité** ;
5. **Faciliter la découverte et les pratiques culturelles**, notamment autour de la lecture, de la musique, des arts en général ;
6. **Valoriser la jeunesse et mettre les jeunes en situation d'acteurs-citoyens** (engagement, participation associative, orientation professionnelle...) ;
7. Proposer des **temps d'information et d'échanges aux parents** ;
8. Être collectivement vigilant aux **situations de fragilité éducative**.

3.3 Les modalités d'organisation du PEL

Tous les partenaires de ce PEL seront ainsi engagés dans cette optique, sur cette référence commune, mais aussi par un engagement sur une charte. Cette charte permettra d'ailleurs à des bénévoles de s'engager sur une base claire et partagée, en contrepartie d'une valorisation de leur engagement.

De plus, afin d'assurer une cohérence entre les différents acteurs éducatifs, et de leur apporter un soutien, un groupe interprofessionnel (Ville, partenaires et acteurs éducatifs) sera mis en place, avec 2 niveaux d'intervention :

- Une fonction d'interconnaissance des actions des uns et des autres, pour assurer la **cohérence éducative** (mise en place des actions, suivi, évaluation). Une fréquence de rencontre d'au moins une fois par trimestre ;
- Un groupe ressource, **cellule de veille**, à activer lors de situations problématiques.

Concernant la cellule de veille, elle réunira les différentes sphères autour de l'enfant, les différents adultes référents. De même les parents, ou des « référents de proximité » pourront y participer, afin de remettre du lien avec les familles.

Elle pourra également « se connecter » avec le CISPD, mais aussi avec des équipes éducatives organisées à l'initiative des écoles. Dans tous les cas, il sera nécessaire de poser les préalables éthiques à cette cellule de veille, afin d'éviter des dérives par la stigmatisation de familles ou d'enfants.

Enfin, une **coordination et un suivi technique du PEL** (communication) sera assuré par les services de la ville.

Et des **formations mutualisées** pour les professionnels éducatifs, services municipaux, et associations, seront proposées, notamment pour mieux définir les compétences et les missions de chacun.

3.4 Développement du PEL : objectifs opérationnels, actions, moyens, critères d'évaluation

OBJECTIF GÉNÉRAL N°1. ARTICULER LES TEMPS ÉDUCATIFS POUR LE BIEN ÊTRE ET LA RÉUSSITE DE TOUS		
Objectifs secondaires / Objectifs opérationnels	Actions	Critères d'évaluation
<p>1.1. Faciliter les complémentarités entre l'école, les apprentissages socioculturels et sportifs (le jeu, l'initiation), les apprentissages informels (médias, numérique...)</p> <p>1.2. Cohérence entre les acteurs éducatifs</p> <p>1.3. Communication entre professionnels/partenaires</p> <p>1.4. Assurer la formation des professionnels et des bénévoles</p>	<p>1.1.1. Créer un réseau avec des personnes référentes, reconnues par la population. Des personnes ressources, avec des contacts rapides (téléphone, mail)</p> <p>1.1.2. Permanence dans chaque établissement, avoir une personne à l'écoute des parents-enfants-professionnels</p> <p>1.2.1 Créer un groupe interprofessionnel (Ville, Education Nationale, partenaires associatifs)</p> <p>1.3.1. Assurer un appui, un lieu, une cellule de veille, pour les bénévoles, un lieu-ressource pour les aider face à des situations</p> <p>1.4.1. Proposer des formations communes, pour favoriser l'interconnaissance, et limiter les coûts.</p>	<p>1.2.1. Fréquence des rencontres du groupe / Réunions de pilotage régulières Développement d'une meilleure connaissance des actions des différents partenaires</p> <p>1.3.1. Nombre de sollicitations de la cellule de veille Diagnostic partagé de la situation problématique Capacité à transmettre l'information, l'aide aux bénévoles ou aux professionnels concernés par la situation problématique Amélioration ou dégradation de la situation suite à la mobilisation de la cellule de veille</p> <p>1.4.1 Nombre de formations proposées Nombre de personnes, et d'institutions différentes (services de la ville, Education nationale, associations) participant aux formations Amélioration des savoir-faire et savoir-être Acquisition de nouvelles compétences</p>
<p>Moyens (ressources, partenaires) Ville de Liffré : services et élus référents Education Nationale : direction et représentants des enseignants Représentants des partenaires associatifs CCAS</p>		

OBJECTIF GÉNÉRAL N°2. ADAPTER LES PROPOSITIONS AUX SPÉCIFICITÉS DES PUBLICS		
Objectifs secondaires / Objectifs opérationnels	Actions	Critères d'évaluation
2.1. Prendre en compte les âges, compétences, aspirations, situations singulières des enfants et adolescents	2.1.1. Développer des actions adaptées à la petite enfance	2.1.1. Adaptation du temps des activités aux capacités des tout petits
2.2. Affirmer la place du handicap dans la cité ; comme une dimension fédératrice pour la commune	2.2.1. Une ou plusieurs personnes-ressources (pas que médical) à mobiliser quand besoin de diagnostic 2.2.2. Formations et appui à mobiliser, sur comment travailler avec les enfants handicapés 2.2.3. Une base de contacts sur les ressources à Liffré et en-dehors 2.2.4. Développement d'une section de sport-adapté	2.2.1. Nombre de sollicitations des personnes-ressources 2.2.2. Nombre de formations proposées sur l'action éducative envers les enfants handicapés Nombre de personnes participant à ces formations 2.2.4. Création d'une section sport-adapté Nombre de licenciés dans cette section
Moyens (ressources, partenaires) Ville de Liffré Centre Rey Leroux USL		

OBJECTIF GÉNÉRAL N°3. RECONNAÎTRE LA PLACE DE CHACUN (ESTIME DE SOI) ET VALORISER LA TRANSMISSION INTER GÉNÉRATIONNELLE		
Objectifs secondaires / Objectifs opérationnels	Actions	Critères d'évaluation
3.1. Avoir un référentiel commun d'engagement, pour le développement de l'enfant	3.1.1. La charte d'engagement des bénévoles et des acteurs éducatifs	3.1.1. Diversité des participants à l'écriture de la charte (ville, associations) Contreparties proposées à la signature de la charte (formation, valorisation de l'engagement)
3.2. Faciliter et valoriser l'engagement des citoyens dans des actions éducatives		
3.3. Développer des actions intergénérationnelles, visant à transmettre et partager une culture commune	3.3.1. Ateliers de jeux de société avec les enfants et des jeunes retraités	3.3.1. Nombre et diversité des participants aux ateliers (parents, enfants, retraités) Nature des apprentissages acquis par transmission intergénérationnelle Temps de valorisation des engagements bénévoles
Moyens (ressources, partenaires) Ville de Liffré Associations Retraités de la commune Amicale Laïque		

OBJECTIF GÉNÉRAL N°4. DÉVELOPPER L'ÉVEIL SENSORIEL, LA CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES COMPÉTENCES DE MOBILITÉ		
Objectifs secondaires / Objectifs opérationnels	Actions	Critères d'évaluation
4.1. Développer l'éveil sensoriel, et la connaissance de l'environnement	<p>4.1.1. Création d'un jardin pédagogique par l'aménagement du jardin de la maison de retraite, avec une partie potager et une partie éveil des sens</p> <p>4.1.2. Éveil corporel et découverte d'activités sportives</p> <p>4.1.3. Animation artistique « land art »</p> <p>4.1.4. Découverte des sens et de l'environnement par des activités sophrologiques</p> <p>4.1.5. Ateliers cyclistes et vététistes sur le développement moteur</p> <p>4.1.6. Développement d'activités manuelles (arts plastiques, bricolage)</p>	<p>4.1.1. Nombre et diversité des personnes participant à l'entretien du jardin (enfants, retraités) Fréquence des activités (scolaires ou périscolaires) dans ce jardin Développement d'une conscience écologique, d'un rapport à la nature chez les enfants</p> <p>4.1.2. Diversité des activités sportives proposées Développement de la motricité, et du rapport au corps dans l'espace, chez les enfants</p> <p>4.1.4. Apaisement des enfants après les activités sophrologiques Développement de capacité de concentration, ou de relaxation, par des exercices de respiration</p> <p>4.1.5. Développement de l'équilibre, de la mobilité dans l'espace</p>
4.2. Développer les compétences de mobilité	<p>4.2.1. Développer le lien avec le service de prêt de scooter de l'intercommunalité</p> <p>4.2.2. Animation de randonnée autour des espaces naturels remarquables de la commune (forêt, étang communal, coulée verte)</p> <p>4.2.3. Développement du service ce pédibus notamment sur les liens entre les temps scolaires, périscolaires</p>	<p>4.2.1. Nombre de jeunes ayant recours au service de prêt Accès à des formations ou à l'emploi, grâce à l'utilisation de ce service</p> <p>4.2.2. Valorisation des espaces naturels remarquables de la commune</p> <p>4.2.3. Développement des lignes de pédibus Augmentation du nombre et de la fréquence de parents s'y investissant</p>
<p>Moyens (ressources, partenaires) Ville de Liffré : service enfance-jeunesse (ALSH) USL Sophrologue Association cyclistes et Vététistes Écoles Intercommunalité CCAS Association des Quatre Chemins</p>		

OBJECTIF GÉNÉRAL N°5. FACILITER LA DÉCOUVERTE ET LES PRATIQUES CULTURELLES		
Objectifs secondaires / Objectifs opérationnels	Actions	Critères d'évaluation
5.1. Développer un parcours culturel de la maternelle jusqu'au moins la fin du collège	5.1.1. Développer, au périscolaire et extrascolaire, le parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire n°2013-073 du 3/5/2013) ³ , avec un livret suivant l'enfant de la maternelle jusque la fin du collège	5.1.1. Utilisation sur le moyen terme et le long terme du carnet culturel Diversité des propositions de découvertes artistiques et culturelles Développement de l'accès à des espaces et aux œuvres artistiques et culturelles
5.2. Développer la connaissance de la culture locale, du patrimoine matériel et immatériel (culture, langue, etc.)	5.2.1. Jeux et parcours autour du patrimoine liffréen	5.2.1. Développement du sentiment d'appartenance à la commune, et de l'appropriation commune du patrimoine
5.3. Favoriser les échanges et les apprentissages interculturels	5.3.1. Proposition de logements pour des étudiants étrangers, en contrepartie d'interventions périscolaires sur la découverte et l'ouverture culturelle	5.3.1. Participation d'étudiants étrangers à des TAP
	5.4.2. Accompagner l'utilisation des nouveaux médias (Internet, réseaux sociaux) comme support à l'échange et à l'ouverture au monde	5.4.2. Développement de la présence d'acteurs éducatifs sur les espaces publics numériques fréquentés par les jeunes
5.4. Renforcer les activités autour de la lecture, de la musique, des arts en général	5.4.1. Soutien à des activités autour de la lecture, du conte, de l'imagination	5.4.1. Augmentation du nombre d'intervenants-bénévoles aux activités de lecture
	5.4.2. Activités de découverte musicale	5.4.2. Diversité des esthétiques musicales proposées
Moyens (ressources, partenaires) Ville de Liffré : service culturel (médiathèque), et service jeunesse Amicale Laïque Logement étudiants Lien avec les universités et établissements d'enseignement supérieur rennais Collège Association Lire et Faire Lire École de musique		

³ Modifié par l'article 10 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, l'article L. 121-6 du code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle « favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques ».

La circulaire interministérielle n° 2013- 073 du 3 mai 2013 a déjà précisé les modalités du parcours d'éducation artistique et culturelle qui a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives et de les relier aux expériences personnelles.

OBJECTIF GÉNÉRAL N°6. VALORISER LA JEUNESSE ET METTRE LES JEUNES EN SITUATION D'ACTEURS-CITOYENS

Objectifs secondaires / Objectifs opérationnels	Actions	Critères d'évaluation
6.1. Permettre aux jeunes de se confronter à l'adulte, d'échanger.	6.1.1. Développer des actions de « L'aller vers... », actions « hors les murs », en allant à la rencontre des jeunes sur les espaces qu'ils fréquentent (espaces publics, salles de sport...)	6.1.1. Pratiques hors les murs établies Nombre de jeunes rencontrés Diagnostic affiné des attentes et besoins des jeunes Amélioration des relations jeunes-adultes
6.2. Mettre les enfants et, surtout, les adolescents dans un statut d'acteurs	6.2.1. Mettre ne place une instance type CMJ pour les 14-15 ans 6.2.2 Chantiers argent de poche pour les jeunes 6.2.3. Journée action-citoyenne 6.2.4. Développer un espace d'échange don contre-don sur l'exemple de Liffréchange	6.2.1 Régularité des réunions du CMJ Renouvellement des membres Nombre de propositions du CMJ mises en œuvre 6.3.1. Implication d'étudiants dans des TAP à caractère sportif
6.3. Permettre à des étudiants de s'engager dans des actions périscolaires	6.3.1. Conventionnement avec les nouveaux IUFM (école supérieure du professorat et de l'éducation), et l'UFR STAPS pour des stages d'étudiants sur la commune, avec interventions dans les écoles	6.4.1. Nombre de juniors associations créées par an Pérennité des juniors associations et des associations prises en charge par des jeunes Soutien et valorisation de projets menés par des jeunes
6.4. Prendre en compte l'aspect progressif de l'engagement et de la prise d'autonomie	6.4.1. Soutien au développement de juniors associations et d'associations loi 1901 prises en charge par des jeunes	
6.5. Reconnaître les adolescents et leurs engagements dans toutes leurs formes		
<p align="center">Moyens (ressources, partenaires) Ville de Liffré : service jeunesse, service éducation CCAS Université Rennes 2 (UFR STAPS) Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (site de Rennes)</p>		

OBJECTIF GÉNÉRAL N°7. PROPOSER DES TEMPS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES AUX PARENTS		
Objectifs secondaires / Objectifs opérationnels	Actions	Critères d'évaluation
7.1. Faire ensemble, et ne pas renvoyer à la responsabilité individuelle des parents	7.1.1. Développer des lieux d'échanges, de paroles, des cafés parents, des conférences...	7.1.1. Fréquence et régularité des rencontres proposées aux parents Participation de parents à l'organisation et au contenu des lieux/rencontres
7.2. Travailler sur la communication en direction des familles, pour attirer et non pas stigmatiser		Développement d'une coéducation, avec un soutien apporté aux parents
7.3. Favoriser l'accès de tous (enfants, jeunes, familles) à l'information	7.3.1. Mettre en avant, par des outils de communication adaptés, l'offre liffréenne déjà existante (activités proposées, aides financières)	7.3.1. Diversité des modes de communication proposés Évaluation de l'accès à des activités grâce à ces supports de communication
7.4. Dépasser les blocages de certains parents à aller vers l'école	7.4.1. Proposer des temps hors-écoles, avec présentation et valorisation de productions des enfants (produites dans le cadre de TAP par exemple)	7.4.1. Développement de temps de valorisation des activités scolaires et périscolaires, en-dehors des sites scolaires
	7.4.2. Être attentif au passage en élémentaire, souvent synonyme de coupure entre parents et écoles (ne pas avoir des TAP que en fin de journée tous les jours par exemple)	7.4.2. Maintien, en élémentaire, d'un lien parents-enseignants-éducateurs
Moyens (ressources, partenaires) Ville de Liffré : service de communication, service culturel (médiathèque, centre culturel) Écoles Associations de parents d'élèves CCAS Associations Espace Inter Générations (EIG)		

OBJECTIF GÉNÉRAL N°8. ÊTRE COLLECTIVEMENT VIGILANT AUX SITUATIONS DE FRAGILITÉ ÉDUCATIVE		
Objectifs secondaires / Objectifs opérationnels	Actions	Critères d'évaluation
8.1. Développer les liens entre apprentissage, découverte des métiers, activités, et réseau de professionnels sur la commune	<p>8.1.1. Créer une banque interne de contacts pour trouver des stages sur la communauté de communes, destinée aux élèves en difficultés pour trouver un stage/apprentissage</p> <p>8.1.2. Faire le lien avec le forum des métiers, en lien avec le service emploi, travaillant sur l'action jobs d'été notamment</p> <p>8.1.3. Mettre l'accent sur des lieux de stages bienveillants pour les élèves en difficulté, avec peu de soutien, ou décrocheurs</p> <p>8.1.4. Développer les liens avec les artisans, et les métiers de bouche</p>	<p>8.1.1. Identification de l'offre et de la demande en stage, notamment dans le cas de difficultés (mobilité, réseau) Nombre et diversité des entreprises et artisans liffréens présents dans cette banque de données</p> <p>8.1.3. Développement d'un lien entre lieux de stages, élèves en difficultés, collèges, ville Pérennisation de stages pour des jeunes en difficulté</p> <p>8.1.4. Équilibre entre l'offre et la demande de stages dans l'artisanat et les métiers de bouche</p>
8.2. Travailler sur l'estime de soi, l'engagement	8.2.1. Atelier bricolage-mécanique avec groupe de jeunes identifiés	8.2.1. Nombre de jeunes, et fréquence de leur participation à l'atelier
8.3. Valoriser les compétences développées par les jeunes		Apaisement des relations entre jeunes, et entre jeunes et professionnels, sur la présence et le partage des espaces publics (par exemple autour de l'espace jeunes)
<p>Moyens (ressources, partenaires) Ville de Liffré : service jeunesse (Annexe) CCAS Collège Chambre des métiers et de l'artisanat Forum des métiers Artisans liffréens Service jeunesse (l'Annexe)</p>		

3.5 Un format-type de fiche action

Chaque action s'inscrivant dans le PEL, que cela soient celles déjà envisagées (cf. le point précédent) ou celles à venir, pourra être développée dans une fiche-action unique.

Nous proposons ici un exemple de mise en forme de cette fiche, en nous basant sur l'action 3.3.1. Entre crochets, nous indiquons ce qu'il faut remplir dans chaque espace.

3.3.1. ATELIERS DE JEUX DE SOCIÉTÉ AVEC LES ENFANTS ET DES JEUNES RETRAITÉS

[Intitulé de la fiche-action en reprenant le numéro et l'intitulé de l'action]

Type d'action [Case à cocher]
<input type="radio"/> Action déjà existante correspondant aux objectifs du PEL <input type="radio"/> Action existante à faire évoluer <input checked="" type="radio"/> Action nouvelle

Références aux objectifs du PEL [Rappel de l'objectif général, et de l'objectif opérationnel/secondaire correspondant à l'action]
3. Reconnaître la place de chacun (estime de soi) et valoriser la transmission inter générationnelle 3.3. Développer des actions intergénérationnelles, visant à transmettre et partager une culture commune

[Colonne de droite du tableau à compléter]

Les éléments du diagnostic qui justifient l'action	Des enfants et des jeunes n'ayant plus l'habitude de jouer à des jeux de société, mais se tournant davantage vers des jeux numériques Des retraités prêts à s'engager dans des actions éducatives, et à faire découvrir des activités ludiques ...
Partenaires	Amicale laïque Retraités
Pilotage	Amicale laïque
Publics bénéficiaires	Enfants Retraités
Description de l'action	Organisation de temps de jeu, organisé par les membres de l'amicale laïque et par des retraités volontaires, sur la découverte de jeux de société ...
Modalités d'évaluation envisageables	Nombre d'enfants participant à l'action Nombre de retraités participant à l'action Fréquence des rencontres de jeu ...

4 L'aménagement des rythmes scolaires

Les réflexions sur la mise en forme du PEL nous ont également permis d'aborder la question de l'aménagement des rythmes scolaires. Rappelons au passage que la ville de Liffré a choisi de repousser ce passage à la semaine de 4.5 jours à la rentrée 2014 pour se donner justement le temps de la réflexion sur ce PEL, dans cette intention d'articuler de manière cohérente les différents temps de l'enfant, et sans les hiérarchiser.

Ainsi, lors des réflexions sur le PEL, nous avons réuni l'ensemble des acteurs et partenaires éducatifs pour réfléchir collectivement à cet aménagement et à la création de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) permises par le gain de temps dû au passage à la semaine de 4.5 jours d'école.

Cette réflexion a permis l'émergence d'une culture commune, de propositions de valeurs, d'objectifs et d'actions (repris essentiellement dans le développement du PEL, cf. chapitre précédent). De plus, pour que les TAP ne s'apparentent pas à des temps de garderie, la réflexion a porté, au-delà des actions concrètes, sur la continuité éducative pour leur permettre d'être des temps éducatifs à part entière, dont le contenu serait élaboré par toutes les parties prenantes. Il paraît ainsi important, par exemple, que les animateurs professionnels de la ville soient informés des projets d'écoles et des thèmes abordés, ainsi que de l'avancement des programmes, afin d'ajuster au mieux leurs actions éducatives.

En outre, il est convenu de penser l'aménagement des rythmes non pas uniquement sur la journée, mais sur l'année avec des cycles de 7 semaines (entrecoupés par des semaines de vacances scolaires), tout en pensant aux saisons pour les activités extérieures, et à proximité des écoles pour limiter les temps de déplacement dans le cadre des TAP.

Quant aux horaires des enseignements scolaires sur la semaine, le développement des enfants, l'implantation des différents sites d'enseignement, et l'organisation des services de restauration scolaire ont amené à l'élaboration de 3 organisations légèrement différentes : une pour l'école maternelle Robert Desnos, une pour l'école élémentaire Jules Ferry, et une pour l'école élémentaire Jacques Prévert.

À l'heure actuelle, ces horaires ne sont pas encore totalement validés. En effet, la ville de Liffré a fait le choix d'étudier, discuter, et valider ces propositions d'horaires avec les conseils des écoles. Compte tenu des échéances électorales de ce début de printemps, ces conseils des écoles auront lieu au mois d'avril. Le conseil municipal validera ensuite définitivement la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Par ailleurs, d'autres points ont été actés au cours de la réflexion commune sur la nouvelle organisation des rythmes :

- ✗ Préserver et protéger les temps de repos et de sieste pour les tout petits ;
- ✗ Pour les maternelles, essayer d'avoir un adulte-référent que l'enfant puisse identifier, pour assurer un fil conducteur des journées ;
- ✗ Les TAP ne sont pas obligatoires ; mais nous savons, par retour des communes passées à la semaine de 4.5 jours dès la rentrée 2013, qu'elles couvrent généralement plus de 90% de la population visée.

D'autres questions restent en suspens :

- L'éventuel aménagement des horaires de l'école de musique, de la piscine, et des associations sportives pour que les activités commencent plus tôt, dès 16h et non 17h ;
- La question de la responsabilité de la prise en charge des déplacements entre les écoles et les lieux éloignés d'activités ;
- L'aménagement des APC sur le temps du midi, à contractualiser.

5 La mise en place d'un projet éducatif territorial – PEDT

En lien avec la mise en place du PEL et la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes scolaires, la commune de Liffré doit se doter d'un Projet EDucatif Territorial (PEDT). La circulaire interministérielle n°2013-036 du 20 mars 2013 (parue au BO du 21 mars 2013) précise les objectifs et modalités d'élaboration du projet éducatif territorial⁴.

Tout comme le PEL, le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. En soi, il est une application du PEL principalement sur l'articulation des temps scolaires et périscolaires, leurs organisations, et aménagements vis-à-vis du décret de l'organisation des temps scolaires. En effet, la ville de Liffré doit se doter d'un PEDT car sa proposition d'aménagement des rythmes scolaires et la mise en place de TAP dérogent sur 2 points, vis-à-vis de l'organisation du temps scolaire mise en place par le décret du 24 janvier 2013 :

- D'une part, par un aménagement des conditions d'encadrement des activités proposées en accueil périscolaire
- D'autre part, par un allongement de la durée la journée de classe au-delà des 5h30 fixées par le décret.

6 Suites de l'étude

D'ici la fin de l'année scolaire 2013/2014, deux temps sont prévus concernant la fin de cette étude :

- Un dernier Comité de Pilotage, prévu le mardi 8 avril (18h-19h30), dont l'objet sera la validation de ce rapport et du PEL, l'organisation du temps fort public en fin d'année, et la préparation du processus d'évaluation de la mise en œuvre pour la première année de la nouvelle organisation des temps ;
- Un temps fort de restitution publique de l'étude, de la mise en œuvre du PEL et de l'aménagement des rythmes scolaires, prévu le mercredi 4 juin (20h-22h).

Il nous faudra également organiser l'évaluation de la première année de mise en œuvre de l'aménagement des rythmes scolaires, pour laquelle nous sommes mandatés.

Nous pouvons d'ores et déjà proposer l'organisation de rencontres, sur la base des participants aux tables rondes de la phase 2 de notre étude, à différents temps de l'année :

- Une rencontre avant la rentrée scolaire 2014 (avant les vacances scolaires estivales, ou fin août au plus tard), avec pour objet la mise en place des rythmes et des TAP, et des échanges sur les critères d'évaluation et du suivi mis en place au cours de l'année
- Une rencontre à mi-chemin (aux alentours de janvier 2015) pour avoir un premier retour sur la nouvelle organisation, et procéder à d'éventuels ajustements
- Une rencontre en fin d'année scolaire (aux alentours de juin 2015) pour terminer l'évaluation de cette nouvelle organisation

Nous remettrons, courant juillet 2015, une note synthétisant les éléments évaluatifs de cette nouvelle organisation, et d'éventuels ajustements pour la rentrée 2015.

⁴ Il est possible de télécharger cette circulaire, ainsi que des documents-types d'avant-projet et de PEDT, sur le site du Ministère de l'Education Nationale, à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

7 Annexes

7.1 *Textes législatifs et réglementaires au fondement des PEL*

- Arrêté du 20 mars 1984 relatif aux centres de loisirs sans hébergement
- Circulaire n°93-136 du 26 février 1993 relative aux relations avec les associations qui prolongent l'enseignement public
- Arrêté du 8 décembre 1995 modifié par l'arrêté du 19 février 1997, relatif à l'encadrement des activités physiques et sportives en centres de vacances et de loisirs et en centres de loisirs sans hébergement
- Lettre-circulaire n°76-98 du 6 mars 1998 relative au contrat temps libres
- Circulaire interministérielle du 9 juillet 1998 n°98-144 relative aux contrats éducatifs locaux
- Circulaire n°98-153 du 22 juillet 1998 relative à l'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université
- Circulaire du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents
- Circulaire interministérielle n°99-194 du 3 décembre 1999 relative à la préparation et au suivi des volets éducation des contrats de ville (Education nationale, Ville)
- Circulaire interministérielle n°2000-024 du 19 juin 2000 relative à la préparation et au suivi des volets « Culture » des contrats de ville
- Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 6 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives
- **Instruction n°00 156 JS du 25 octobre 2000 relative aux contrats éducatifs locaux**